

NORMES MATÉRIELLES

Les participants aux épreuves nationales de la FRBCE devront s'équiper selon les normes reprises dans le tableau suivant

Récapitulatif des normes

		U13	U15	U17 - U20 - Senior
Tenue	Masque 350 N	Obligatoire	Obligatoire	Interdit
	Masque 1600 N (FIE)	Autorisé	Autorisé	Obligatoire
	Veste 350 N	Obligatoire	Obligatoire	Interdit
	Veste 800 N (FIE)	Autorisée	Autorisée	Obligatoire
	Pantalon 350 N	Obligatoire	Obligatoire	Interdit
	Pantalon 800 N (FIE)	Autorisé	Autorisé	Obligatoire
	Sous veste 350 N	Obligatoire	Obligatoire	Interdit
	Sous veste 800 N (FIE)	Autorisée	Autorisée	Obligatoire
	Gant	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Protège Poitrine dames	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Protège poitrine hommes	Autorisé	Autorisé	Autorisé
	Chaussettes longues	Obligatoires	Obligatoires	Obligatoires
	Armes	Lame épée	2 - Normale ou FIE	5 - Normale ou FIE
Lame Fleuret		2 - Normale ou FIE	5 - Normale ou FIE	5 - Normale ou FIE
Lame Sabre		2 - Normale ou S2000+	5 - Normale ou S2000+	5 - Normale ou S2000+

Remarques importantes :

Les armes

La longueur de lame spécifiée est la longueur maximale, des lames plus courtes peuvent toujours être utilisées. La norme FIE est fortement conseillée à partir de la catégorie d'âge U15.

Caractéristiques des armes :

Wapens	Lame N° 2			Lame N° 5		
	<i>Épée</i>	<i>Fleuret</i>	<i>Sabre</i>	<i>Épée</i>	<i>Fleuret</i>	<i>Sabre</i>
Longueur <u>maximale</u> de la lame (cm)	82	82	82	90	90	88
Longueur <u>maximale</u> de l'arme (cm)	105	105	105	110	110	105
Diamètre <u>maximale</u> de la coquille (cm)	12	10	12	13,5	12	14x15

A l'épée, le bloc de la broche de branchement à l'intérieur de la coquille à deux trous distincts n'est pas obligatoire lors des compétitions nationales (art m.18.3 règlement FIE). Comme cette obligation est valable au niveau international, il est conseillé aux clubs d'opter pour la version à deux trous distincts lors de l'achat de nouveau matériel

Les masques

Le nouveau type de velcro (art. m25.7 f du règlement FIE) est obligatoire. Deux systèmes de sécurité restent également obligatoires (langue métallique + velcro (nouvelle type) ou velcro avec trois points d'ancrage et un système de sécurité auxiliaire en bas du masque). La bavette conductrice est obligatoire au fleuret pour toutes les catégories d'âge. Le port du masque conducteur est interdit à l'épée.

Seuls les dessins sur les masques homologués par la FIE sont autorisés. Les masques de couleur homogène, généralement disponibles sur le marché, sont également autorisés.

Le protège poitrine

Au fleuret, l'intégralité de la partie extérieure du protège-poitrine (à savoir le côté faisant face à l'adversaire) doit être recouverte d'un tissu mou tel que l'E.V.A. (éthylène-acétate de vinyle) de 4mm d'épaisseur. (Art. m25.4 c du règlement FIE)

Au fleuret, le protège poitrine doit être porté sous le plastron protecteur ou sous veste. (Art. m25.4 c du règlement FIE)

Le gant

Au sabre le gant doit avoir un niveau de protection de 800 N. Les gants avec un trou pour faire passer le fil de corps sont interdits. (Art. m25.6. du règlement FIE)

Fil de corps

Les fiches transparentes sur les fils de corps ne sont pas obligatoires lors des compétitions nationales. Comme cette obligation est valable au niveau international, il est conseillé aux clubs d'opter pour la version avec les fiches transparentes lors de l'achat de nouveaux fils de corps.